

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2026**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 février 2026 à 19 h 30, à la salle du centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire M. David McKay
- la conseillère Nathalie Lanthier
- la conseillère Mélissa Morin
- le conseiller Neil Morrison
- le conseiller Paul Gauthier
- le conseiller Danny Raymond

formant quorum sous la présidence du maire, M. David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Glode et la greffière-trésorière adjointe, Mme Manon Cuillerier sont aussi présentes. La conseillère Marie T. Dupont est absente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, M. David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 9 février 2026 à 19 h 30.

2026-02-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 février 2026 et que tout semble conforme,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le point suivant soit modifié et que cette modification soit consentie à l'unanimité des membres du conseil :

12.1. Dépôt et adoption du *Projet de Règlement relatif au Plan d'urbanisme numéro 359-26*

QUE les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour et que ces ajouts soient consentis à l'unanimité des membres du conseil :

12.2. Dépôt et adoption du *Projet de Règlement de zonage numéro 353-26*

12.3. Dépôt et adoption du *Projet de Règlement de lotissement numéro 354-26*

12.4. Dépôt et adoption du *Projet de Règlement de construction numéro 355-26*

12.5. Dépôt et adoption du *Projet de Règlement sur les permis et certificats numéro 356-26*

12.6. Dépôt et adoption du *Projet de Règlement sur les dérogations mineures numéro 357-26*

12.7. Dépôt et adoption du *Projet de Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 358-26*

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit dispensée d'en faire la lecture ;

QUE le conseil adopte l'ordre du jour suivant tel que modifié :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2026 du 19 janvier 2026
  - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026
  - 3.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2026
  - 3.4. Demande d'aide financière – *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)*

- 3.5. Projet d'une entente intermunicipale visant la mutualisation des services de direction générale dans le cadre du *volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale*
- 3.6. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
- 4.1. Demande de publicité dans le feuillet paroissial de la *Fabrique de la paroisse Notre-Dame-des-Champs* pour l'année 2026
5. Ressources humaines
- 5.1. Désignation des participants au *Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)* du 23 au 26 septembre 2026
6. Finances et trésorerie
- 6.1. Approbation de la liste des dépenses du mois de janvier 2026
- 6.2. Liste des personnes endettées pour défaut de paiement de taxes
- 6.3. Autorisation de paiement à la *Croix-Rouge* pour la couverture de l'année 2026 de l'entente de service aux sinistrés
- 6.4. Autorisation de paiement à la *Fédération québécoise des municipalités (FQM)* pour l'adhésion pour l'année 2026
- 6.5. Autorisation de paiement à *ICO Technologies inc.* pour le contrat de support Première Ligne pour le service de Sécurité incendie pour l'année 2026
- 6.6. Autorisation de paiement à *P.G. Solutions inc.* pour le contrat d'entretien et soutien des applications pour l'année 2026
7. Administration
8. Incendie et sécurité publique
- 8.1. Demande d'aide financière au *ministère de la Sécurité publique* dans le cadre du « Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel » pour l'année 2026-2027
- 8.2. Autorisation pour l'achat de 4 tenues intégrales de combat pour le service de Sécurité incendie
9. Travaux publics et voirie
- 9.1. Mandat et autorisation de paiement – *Gespro Groupe Conseil* – Accompagnement pour demande de subvention, incluant devis pour PAFIRSPA
10. Transport et déneigement
11. Hygiène du milieu et environnement
- 11.1. Service municipal pour analyse d'eau de puits
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
- 12.1. Dépôt et adoption du *Projet de Règlement relatif au Plan d'urbanisme numéro 359-26*
- 12.2. Dépôt et adoption du *Projet de Règlement de zonage numéro 353-26*
- 12.3. Dépôt et adoption du *Projet de Règlement de lotissement numéro 354-26*
- 12.4. Dépôt et adoption du *Projet de Règlement de construction numéro 355-26*
- 12.5. Dépôt et adoption du *Projet de Règlement sur les permis et certificats numéro 356-26*
- 12.6. Dépôt et adoption du *Projet de Règlement sur les dérogations mineures numéro 357-26*
- 12.7. Dépôt et adoption du *Projet de Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 358-26*
13. Loisirs, culture et vie communautaire
- 13.1. Emplacement de l'exposition *Contamination culturelle*
14. **Période de questions**
15. Levée de la séance ordinaire.

2026-02-002

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2026 DU 19 JANVIER 2026**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2026 du 19 janvier 2026 au moins soixante-douze (72) heures avant cette séance conformément aux articles 148 et 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par la conseillère Mélissa Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2026 du 19 janvier 2026.

2026-02-003

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026 au moins soixante-douze (72) heures avant cette séance conformément aux articles 148 et 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Neil Morrison,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026.

2026-02-004

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JANVIER 2026**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2026 au moins soixante-douze (72) heures avant cette séance conformément aux articles 148 et 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,  
appuyé par la conseillère Mélissa Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2026.

2026-02-005

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)**

Il est proposé par le conseiller Danny Raymond,  
appuyé par le conseiller Neil Morrison  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise la présentation du projet de « Construction d'une patinoire extérieure » au *ministère de l'Éducation* dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)* ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Télesphore à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore désigne Mme Danielle Glode, directrice générale et greffière-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2026-02-006

**PROJET D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT LA MUTUALISATION DES SERVICES DE DIRECTION GÉNÉRALE DANS LE CADRE DU VOLET COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, SOUS-VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore reconnaît avoir lu et pris connaissance du *Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale* ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux de Saint-Télesphore et de Saint-Polycarpe désirent présenter un projet d'une entente intermunicipale visant la mutualisation des services de direction générale,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Télesphore s'engage à participer au projet d'une entente intermunicipale visant la mutualisation des services de direction générale dans le cadre du *volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale* ;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;

QUE le conseil nomme la Municipalité de Saint-Polycarpe organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre du *volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale* ;

QUE le conseil désigne Mme Danielle Glode, directrice générale et greffière-trésorière, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

#### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

2026-02-007

#### **DEMANDE DE PUBLICITÉ DANS LE FEUILLET PAROISSIAL DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS POUR L'ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT la demande de publicité de la *Fabrique de la paroisse Notre-Dame-des-Champs* pour le feuillet paroissial pour l'année 2026 ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser à la *Fabrique de la paroisse Notre-Dame-des-Champs* un montant de 110 \$, à même le poste budgétaire numéro 02 190 00 970 pour un espace publicitaire dans le feuillet paroissial pour l'année 2026.

2026-02-008

#### **DÉSIGNATION DES PARTICIPANTS AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) DU 23 AU 26 SEPTEMBRE 2026**

Il est proposé par le conseiller Neil Morrison,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore désigne le maire M. David McKay et les conseillères Mmes Nathalie Lanthier, Mélissa Morin et Marie T. Dupont, ainsi que la directrice générale Mme Danielle Glode, à participer au *Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)* qui aura lieu du 23 au 26 septembre 2026 au Centre des Congrès de Québec. Les frais d'hébergement et de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

2026-02-009

#### **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2026**

##### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Danielle Glode, directrice-générale et greffière-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Danielle Glode  
Directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière ;

Salaires versés du 1 <sup>er</sup> au 31 janvier 2026	47 602,85 \$
Prélèvements bancaires du 1 <sup>er</sup> au 31 janvier 2026	20 325,58 \$
Dépenses particulières payées du 1 <sup>er</sup> au 31 janvier 2026	51 180,45 \$
Comptes à payer au 31 janvier 2026	79 903,10 \$
<b>TOTAL</b>	<b>199 011,98 \$</b>

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de janvier 2026 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accepte le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière des comptes de janvier 2026 ;

QUE la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2026 soit entérinée ;

QUE le conseil autorise le paiement des comptes à payer au 31 janvier 2026.

#### **LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

Conformément aux articles 1022 à 1025 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière, soumet la liste de défaut de paiement de taxes. La directrice générale et greffière-trésorière informe l'assemblée qu'il n'y a aucun défaut de paiement de taxes en date des présentes.

2026-02-010

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT À LA CROIX-ROUGE POUR LA COUVERTURE DE L'ANNÉE 2026 DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS**

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser à la *Croix-Rouge* un montant de 225 \$, à même le poste budgétaire 02 220 00 441 pour la couverture de l'année 2026.

2026-02-011

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2026**

Il est proposé par le conseiller Neil Morrison,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser à la *Fédération québécoise des municipalités (FQM)* un montant de 1 721,33 \$ taxes incluses, à même les postes budgétaires 02 110 00 494 et 02 130 00 494.

2026-02-012

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT À ICO TECHNOLOGIES INC. POUR LE CONTRAT DE SUPPORT PREMIÈRE LIGNE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2026**

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par la conseillère Mélissa Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser à *ICO Technologies inc.* un montant de 1 683,23 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02 220 00 414 pour le contrat de support Première Ligne pour le service de Sécurité incendie.

2026-02-013

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT À P.G. SOLUTIONS INC. POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR L'ANNÉE 2026**

Il est proposé par le conseiller Danny Raymond,  
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser à *P.G. Solutions inc.* un montant de 12 586,32 \$ taxes incluses, pour le contrat d'entretien et soutien des applications pour l'année 2026.

QUE la dépense totale de 12 586,32 \$ soit prélevée de la manière suivante :

- 11 337,70 \$ 02 130 00 414
- 484,04 \$ 02 130 00 414
- 764,58 \$ 02 610 00 414

2026-02-014

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION  
DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL » POUR L'ANNÉE 2026-2027**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le « Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel » ;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce Programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit la formation d'un (1) pompier pour le Programme Pompier I, de cinq (5) pompiers pour le Programme Opérateur d'autopompe, de trois (3) pompiers pour le Programme Désincarcération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au *ministère de la Sécurité publique* par l'intermédiaire de la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* en conformité avec l'article 6 du Programme ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par le conseiller Neil Morrison  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du « Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel » pour l'année 2026-2027, au *ministère de la Sécurité publique* et de transmettre cette demande à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges*.

2026-02-015

**AUTORISATION POUR L'ACHAT DE 4 TENUES INTÉGRALES DE COMBAT POUR  
LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par la conseillère Mélissa Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser à *L'Arsenal CMP Mayer* un montant maximal de 14 600 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02 220 00 650 pour l'achat de 4 tenues intégrales de combat pour le service de Sécurité incendie.

2026-02-016

**MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – GESPRO GROUPE CONSEIL –  
ACCOMPAGNEMENT POUR DEMANDE DE SUBVENTION INCLUANT DEVIS POUR  
PAFIRSPA**

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Gespro Groupe Conseil* pour les services professionnels pour l'accompagnement lors de la demande de subvention dans le cadre du PAFIRSPA, incluant le devis au montant de 4 775 \$ plus taxes applicables ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil octroie le mandat à *Gespro Groupe Conseil* pour les services professionnels pour l'accompagnement lors de la demande de subvention dans le cadre du PAFIRSPA, incluant le devis ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser à *Gespro Groupe Conseil* un montant de 5 490,06 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 23 710 00 000 pour les services professionnels pour l'accompagnement lors de la demande de subvention dans le cadre du PAFIRSPA, incluant le devis.

2026-02-017

**SERVICE MUNICIPAL POUR ANALYSE D'EAU DE PUIITS**

CONSIDÉRANT la demande de la *Protection de l'Esker de Vaudreuil-Soulanges* pour la reconduction de la participation au programme « Journée de l'environnement » offerte par *H2LAB*, offrant des rabais allant de 35 à 40 % sur les tarifs d'analyse d'eau de puits ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse d'eau des puits résidentiels n'est pas régi par le ministère et que *Santé Canada* recommande l'analyse bisannuel des paramètres microbiologiques et l'analyse complète au minimum une fois dans la période d'utilisation du puits ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,  
appuyé par la conseillère Mélissa Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal participe au programme « Journée de l'environnement » offerte par *H2LAB* ;

QUE les détails du programme seront présentés aux citoyens à une date ultérieure.

2026-02-018

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 359-26**

Il est proposé par le conseiller Danny Raymond,  
appuyé par la conseillère Mélissa Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal dépose et adopte le *Projet de Règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 359-26*, tel que présenté avec dispense de lecture ;

QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 9 mars 2026 à 19 h 30, dans la salle communautaire Rémi-Sauvé située au 1425, route 340.

2026-02-019

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 353-26**

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par la conseillère Mélissa Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal dépose et adopte le *Projet de Règlement de zonage numéro 353-26*, tel que présenté avec dispense de lecture ;

QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 9 mars 2026 à 19 h 30, dans la salle communautaire Rémi-Sauvé située au 1425, route 340.

2026-02-020

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 354-26**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,  
appuyé par le conseiller Neil Morrison  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal dépose et adopte le *Projet de Règlement de lotissement numéro 354-26*, tel que présenté avec dispense de lecture ;

QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 9 mars 2026 à 19 h 30, dans la salle communautaire Rémi-Sauvé située au 1425, route 340.

2026-02-021

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 355-26**

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal dépose et adopte le *Projet de Règlement de construction numéro 355-26*, tel que présenté avec dispense de lecture ;

QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 9 mars 2026 à 19 h 30, dans la salle communautaire Rémi-Sauvé située au 1425, route 340.

2026-02-022

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 356-26**

Il est proposé par le conseiller Danny Raymond,  
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal dépose et adopte le *Projet de Règlement sur les permis et certificats numéro 356-26*, tel que présenté avec dispense de lecture ;

QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 9 mars 2026 à 19 h 30, dans la salle communautaire Rémi-Sauvé située au 1425, route 340.

2026-02-023

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 357-26**

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal dépose et adopte le *Projet de Règlement sur les dérogations mineures numéro 357-26*, tel que présenté avec dispense de lecture ;

QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 9 mars 2026 à 19 h 30, dans la salle communautaire Rémi-Sauvé située au 1425, route 340.

2026-02-024

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 358-26**

Il est proposé par le conseiller Neil Morrison,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal dépose et adopte le *Projet de Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration numéro 358-26*, tel que présenté avec dispense de lecture ;

QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 9 mars 2026 à 19 h 30, dans la salle communautaire Rémi-Sauvé située au 1425, route 340.

2026-02-025

**EMPLACEMENT DE L'EXPOSITION CONTAMINATION CULTURELLE**

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise l'emplacement de l'exposition *Contamination Culturelle* de la mi-mai à la mi-octobre 2026 comme étant le parc André-Leblanc.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou ont apporté des commentaires sur le sujet suivant :

- Date de livraison du 2<sup>e</sup> bac de recyclage selon les critères d'admissibilité.

2026-02-026

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance ordinaire du 9 février 2026 soit levée à 20 h 10.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

David McKay  
Maire

---

Danielle Glode  
Directrice générale et greffière-trésorière